

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Objet

PROJET DE RENOVATION
DES LOGEMENTS PSR. PLR.

86 099

DATE DE CONVOCATION

16 JUILLET

DATE D'AFFICHAGE

16 JUILLET

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 23

Nombre de votants 32

VOTE

POUR :

CONTRE :

ABSTENTIONS :

UNANIMITE

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

21. AOÛT 1966

APPLICATION LOI N° 92213
du 2-3-1962

L'An mil neuf cent quatre vingt six

le Vingt Deux Juillet

à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - FABER - MOST - DAUZIDOU -
BENOIT - Mmes LAFAYE - BUCHET, Adjoints
MM. BARBAT - BIROLLEAU - CANDAU - Mme CENAC - M. COUNIL -
Mmes DE GAYE - FONTAN - GAUDIN - JEAN - MM. LACOTTE - LAPERCHE -
MARCONI - MONNARD - POTENNEC - REVOLAT - THOMAS

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. TAP par M. LE MAIRE - M. BOUTET par M. BARBAT -
M. BUSSEREAU par M. BENOIT - Mme BARRAUD-DUCHERON par Mme FONTAN -
M. BERNARD par M. FABER - M. GEOFFROY par M. CANDAU - M. ROUDOT par
M. MOST - M. LE GUEUT par M. MONNARD - M. PAPEAU par M. BIROLLEAU

ABSENTE : Mme DEVIGNE

M. POTENNEC

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

Une étude de projet de quartier concernant les logements P.S.R. et P.L.R. appartenant à l'Office Public Départemental des H.L.M. est en cours. Elle a pour objet de déterminer le programme des travaux à réaliser pour donner aux occupants un cadre de vie décent.

Sans préjuger du résultat de l'étude, l'on peut déjà estimer que le coût de l'opération pour ce qui concerne la mise en état des logements sera de l'ordre de 70.000 Frs par logement, soit au total 11.200.000 Frs.

Cet investissement pourra être financé à 20% environ par la Prime à l'Amélioration de Logements à Usage Locatif et Occupation Sociale (PALULOS). (sollicitée auprès de l'Etat par l'O.P.D. H.L.M.), le solde faisant l'objet d'une étude de financement nécessitant l'attribution de primes et subventions et un emprunt à taux privilégié contracté par l'O.P.D. H.L.M. (taux de l'emprunt 5,8% durée 15 ans).

./.

Le remboursement de l'emprunt serait assuré par l'Aide Personnalisée au Logement dont bénéficieraient les locataires et par une augmentation de loyer.

Compte-tenu des difficultés qu'ont les locataires à payer leur loyer actuellement, il est très probable que l'opération ne pourra être réalisée qu'avec une aide substantielle de la Ville.

L'étude des capacités financières des occupants et de l'Aide Personnalisée au Logement dont ils pourraient bénéficier, déterminera le montant de cette aide.

Pour poursuivre l'étude en cours et ne pas donner de faux espoirs aux occupants, il est nécessaire que le Conseil Municipal, informé de l'effort financier qu'il devra consentir, confirme sa volonté de mener à bien la réhabilitation de ce quartier.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. le Rapporteur,

DECIDE :

- de confirmer sa volonté de mener à bien la réhabilitation du quartier des logements P.S.R. et P.L.R.
- de demander à l'O.P.D. des H.L.M., propriétaire des bâtiments et Maître d'Ouvrage de tous travaux à réaliser sur ces bâtiments, de solliciter de l'Etat la Prime à l'Amélioration de Logements à Usage Locatif et Occupation Sociale (PALULOS) pour la rénovation de 120 logements P.S.R. et 40 logements P.L.R.
- de poursuivre l'étude de projet de quartier pour définir un programme de travaux d'aménagement et un plan de financement comprenant la recherche des primes et subventions auprès des services de l'Etat, de la Région et du Département.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Député-Maire

Adjoint Délégué,



[Signature]